



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 25

Procurations : 3

Absent : 1

Date convocation et affichage : 7 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le treize octobre, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle Espace République à Jacou, en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Renaud Calvat, Maire.

Membres présents :

Renaud Calvat, Maire,

Patrick Azéma, Sandra Lanini, Jacqueline Vidal, Michel Combettes, Jean-Michel Caritey, adjoints

Denis Roure, Elisabeth Nait, Christine Marti, Violaine Morel, Renée Collomb, Brigitte March, Nachida Bourouiba, Jacques Daures, Christine Baudouin, Thierry Ruf, Sabine Perrier-Bonnet, Eric Monin, Nicolas Jourdan, Brice Favre, Jamal Ellassri, Karine Anneya, Corentin Pic, Nathalie Mallet-Poujol, Virginie Pascal, conseillers municipaux.

Membres représentés :

Magali Nazet-Marson pouvoir à Renaud Calvat

Benjamin Delprat pouvoir à Patrick Azema

Christine Delage pouvoir à Jacqueline Vidal

Membre absent excusé : Robert Trinquier

Secrétaire de séance : Corentin Pic

Affaire 4 – Décision modificative n°2 au budget primitif 2025

Rapporteur : Jacqueline Vidal

Afin de permettre un ajustement des crédits budgétaires sans incidence sur l'équilibre global du budget à la suite de la demande des services de la préfecture, Madame l'ajointe déléguée propose au conseil municipal d'approuver le projet de décision modificatif n°2 annexé à la présente délibération et détaillé ci-après.

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Intitulé	Crédits inscrits au budget primitif	Projet de décision modificative	Crédits 2025
002	Résultat de fonctionnement reporté	2 377 270 €	473 943,61 €	2 851 213,61 €

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Intitulé	Crédits inscrits au budget primitif	Projet de décision modificative	Crédits 2025
6815	Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant	89 783 €	473 943,61 €	563 726,61 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de Madame l'adjointe déléguée et après avoir pris connaissance du document et en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE la proposition formulée.

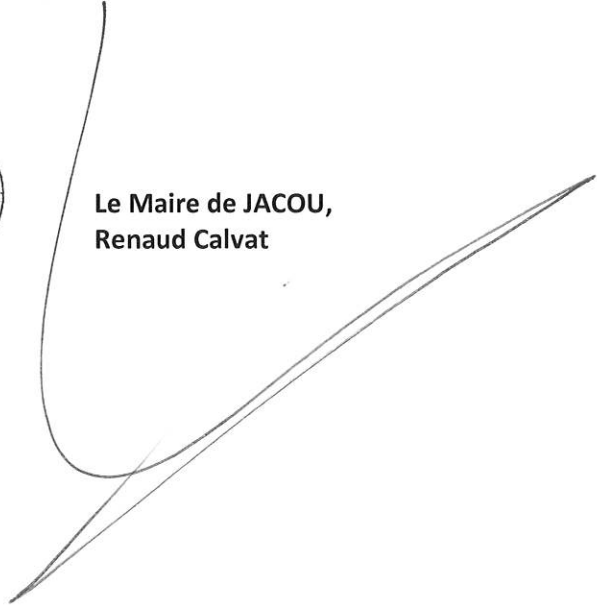
Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

Le secrétaire de séance,
Corentin Pic



Le Maire de JACOU,
Renaud Calvat



Certifiée exécutoire compte tenu des :

- date d'envoi en Préfecture le : 16.10.2025
- date d'affichage le : 16.10.2025